

Fiche 10 : Les aides Procivis (SACICAP)

Source : www.procivis.fr, Octobre 2019

Nom du dispositif	Prêt travaux et avance de subventions travaux
Organisme gestionnaire des données	PROCIVIS (ex SACICAP et UES-AP) : www.procivis.fr Ce réseau fédère au niveau national les 53 Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP))

Caractérisation du dispositif

Objectif	Mission sociale de gestion des dossiers complexes et soutien au dispositif « Habiter mieux » de l'Anah
Cible(s)	Propriétaires occupants très modestes selon les critères de l'Anah (cf. Fiche n°8) souhaitant réaliser des travaux d'amélioration, n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques
Acteur porteur du dispositif	Les organismes locaux SACICAP (référencés sur le site internet de Procivis)
Nature du dispositif	Préfinancement gratuit de la totalité des subventions publiques (Anah, collectivités principalement) pendant la durée du chantier Prêts travaux à 0% pour financer le reste à charge
Date de création ou de mise en œuvre de l'aide	Convention signée avec l'Etat en 2008, réactualisée en 2018, dans laquelle les SACICAP s'engagent à accompagner 15 000 ménages sur 5 ans, à hauteur de 477 millions d'euros
Logique mise à l'œuvre	Missions sociales dans le domaine de l'habitat Aide générique à l'amélioration de l'habitat avec un engagement particulier dans le programme Habiter Mieux de l'Anah
Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)	Le prêt ne peut être le seul financement à caractère social du projet : il intervient en complément de subventions Anah, sur le reste à charge. L'avance de subvention concerne les aides publiques : Anah et collectivités principalement Le prêt Procivis ouvre droit, pour les personnes éligibles, aux aides CAF/MSA

Critères d'éligibilité

Statut d'occupation	Propriétaire occupant en résidence principale
Niveaux de ressource	Les niveaux de ressource sont ceux de l'Anah (cf. Fiche n°8)
Composition familiale	Cf. Plafonds de ressource selon composition familiale de l'Anah sur www.anah.fr
Caractéristiques des logements	Pas de critère
Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels	Gains de performance énergétique de 25% (fixés par l'Anah)
Nature des travaux ou des matériaux utilisés	Travaux éligibles aux aides de l'Anah permettant la remise aux normes, l'amélioration du confort, la sortie d'insalubrité, l'amélioration thermique ou autres travaux urgents (cf. Fiche n°8)

Montants octroyés

Montants et/ou modes de calcul	<p>Les montants des prêts sont fixés par les SACICAP (en fonction de leurs budgets annuels et des montants de travaux prévus par les propriétaires)</p> <p>Ils sont en moyenne compris entre 5 000 € et 10 000 €</p> <p>Le taux du prêt est de 0%</p>
---------------------------------------	---

Modalités d'octroi

Lieu d'obtention (guichet)	Via les opérateurs habitat qui accompagnent les ménages dans leurs projets et montage de dossiers en vue de la réalisation de travaux
Modalités et circuits d'instruction des demandes	Seulement sur dossier, monté par l'opérateur habitat partenaire de Procivis, avec passage en commission Dans le cas d'une avance de subvention, une subrogation est en général mise en place : l'Anah et/ou la collectivité versera directement la subvention destinée au ménage à la SACICAP qui a fait l'avance, une fois les travaux réalisés et les pièces justificatives fournies par le bénéficiaire
Fréquence de mobilisation	Conditions de l'Anah
Critères autres	

Publics et/ou situations non-couverts

Critères d'exclusion	Non bénéficiaires des aides de l'Anah
-----------------------------	---------------------------------------